

t- Lecture publique - Soutien à l'animation en bibliothèque

Mise à jour : Il y a 3 mois

Nature et objectif de l'aide

Accompagner les bibliothèques dans le développement de l'animation en encourageant la diversité des propositions : spectacles, accueil d'un auteur, d'un illustrateur, location d'une exposition, intervenants culturels, ateliers artistiques et créatifs, jeux de société...

Bénéficiaires

· Bibliothèques conventionnées avec la médiathèque Départementale type A, B ou C selon la typologie de l'Association des Bibliothécaires Départementaux (Communes de moins de 10 000 habitants et ou communautés de communes de moins de 30 000 habitants)

Critères utilisés dans le cadre de l'examen de la demande (qualitatifs et quantitatifs)

Le projet présente :

- Une proposition adaptée aux publics et au territoire en termes de contenu, lieux et horaires
- Une démarche auprès des relais du territoire (acteurs sociaux, professionnels de l'animation, de la jeunesse, établissements scolaires...) et fait preuve d'une dynamique partenariale (nature, évolution et durabilité des partenariats)

Le projet doit :

- Respecter la législation en vigueur en termes de rémunération des artistes, de conditions d'accueil ou de défraiements
- Utiliser les moyens de communication à sa disposition pour valoriser son action, en cohérence avec les attentes du territoire

Taux d'intervention Cumul Modalités d'attribution et de versement

La subvention départementale est une aide au projet ponctuelle. Elle ne peut excéder 50 % du budget prévisionnel du projet (hors valorisation et bénévolat)

- Plancher de la dépense subventionnable : 400 €
- Plafond de la subvention : 1 500 €

L'éligibilité du projet ne signifie pas l'octroi systématique d'une subvention

Les dossiers reçus seront accompagnés dans la limite des crédits disponibles

Pièces à fournir au dépôt du dossier

Il est impératif de remplir un dossier de demande de subvention accessible :

- En le téléchargeant sur le site du département
- En contactant la médiathèque départementale au 02.35.71 26 84

Le dossier doit être :

- Complété et signé
- Accompagné de l'ensemble des pièces listées en dernière page du dossier de subvention
- Envoyé par mail à : mdsm76@seinemaritime.fr

t- Lecture publique - Soutien à l'animation en bibliothèque

Mise à jour : Il y a 3 mois

Direction de référence

Direction de la culture et du patrimoine

Date limite de dépôt de la demande

4 mois minimum avant la réalisation du projet.